



# BOÎTE À OUTILS POUR LA RÉDACTION PARTICIPATIVE DES PLANS D'URGENCE DES ECOLES FACE AUX RISQUES D'INONDATION

Réalisée par Sociolab - Société coopérative et Entreprise sociale

Avec la collaboration de Ferdinando Tupone, Docteur en sciences politiques et chargé de

cours auprès du Département des Sciences politiques et sociales de l'Université de Florence

et Fondazione CIMA

Janvier 2020





# **TABLE DES MATIÈRES**

PRÉAMBULE : RAISONS D'ÊTRE DE LA BOÎTE À OUTILS	2
SECTION 1: LIGNES DIRECTRICES POUR UNE PARTICIPATION INCLUSI EFFICACE	VE ET
Participer prend du temps	6
Il ne suffit pas d'ouvrir la porte et de faire rentrer les gens	6
Une participation accessible est la condition préalable à une participation inclusive	7
Parler des risques est un exercice pour construire un langage commun	7
La sécurité à l'école enseigne la confiance	7
Impliquer les enfants à partir de leurs émotions	7
Un Plan en forme est un plan qui s'entraîne	8
SECTION 2 : COMMENT ORGANISER ET GUIDER LE PARCOURS PARTICIPATIF	9
Étape 1 – Lancer le parcours	9
Étape 2 – Organiser la formation interne	9
Étape 3 – Stimuler le débat	10
Étape 4 – Définir des outils de collaboration pour la gestion des risques	10
Étape 5 – Actualiser le Plan	11
SECTION 3 : OUTILS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE SUIVI	12
MODÉLISATION DU PARCOURS	13
SECTION 4 : OUTILS OPÉRATIONNELS	14
Étape 1 : lancer le parcours	14
Étape 2 : organiser la formation interne	17
Étape 3 : stimuler le débat	19
Étape 4 : définir de nouveaux outils de collaboration pour la gestion des risques	21
Information, sensibilisation et suivi	23



# PRÉAMBULE : RAISONS D'ÊTRE DE LA BOÎTE À OUTILS

#### La boîte à outils: son origine

La boîte à outils a été conçue en tant qu'élément de valorisation des activités expérimentales menées dans le cadre du **Projet transfrontalier «PROTERINA-3Évolution, la troisième étape dans la protection du territoire contre les risques naturels, l'évolution participative»**. L'objectif général du projet était de renforcer la capacité des institutions et de la société civile à prévenir et à gérer ensemble les **risques d'inondation**. Le projet a expérimenté des lignes d'intervention visant la participation des citoyens à la gestion du risque d'inondation. En Ligurie l'expérimentation a pris la forme de parcours participatifs destinés à rédiger/mettre à jour les Plans communaux de protection civile, accompagnés d'une activité de recherche.

Au cours de l'expérimentation l'école, en tant qu'institution, est apparue comme un centre de raccordement potentiel pour la définition des stratégies et des capacités de réponse de chaque territoire examiné, notamment face aux risques d'inondation. En effet, même lorsque les bâtiments scolaires ne sont pas situés dans des zones à risque d'inondation, l'école interagit indirectement avec un territoire beaucoup plus vaste, parfois supra-communal, et détermine de par ses horaires les déplacements et les comportements des familles et du personnel lors des alertes et en cours d'événement.

En outre, l'école joue toujours un rôle clé dans la diffusion de la culture de la protection civile, car elle rassemble une communauté hétérogène - son personnel, les élèves et leurs familles - qui, bien qu'appartenant à des catégories économiques, démographiques et sociales différentes, ont des objectifs et des intérêts communs. L'école est par conséquent le canal le plus efficace pour informer et impliquer une communauté diversifiée. En tant qu'acteur institutionnel, elle est donc toujours tenue de se sentir responsable et de favoriser la prise de responsabilités.

Cependant, les cas examinés dans le cadre de PROTERINA-3Évolution ont fait apparaître un manque de coordination entre le « système scolaire » et le Plan communal de protection civile, ce qui constitue un défi majeur que les deux institutions doivent relever - également à l'aide des deux boîtes à outils PROTERINA-3Évolution qui leur sont destinées - afin que l'école, en coordination avec l'administration publique, puisse être un facteur décisif dans la promotion de la culture du risque et la mobilisation de la communauté.



#### La boite à outils: ses destinataires

La boîte à outils s'adresse aux directeurs d'école souhaitant impliquer l'ensemble de la communauté scolaire - les responsables de la sécurité, les enseignants, le personnel administratif, technique et auxiliaire (ATA), les élèves et leurs familles - dans la rédaction et la communication des plans d'urgence des écoles et dans la conception et la mise en œuvre d'actions collaboratives de prévention et d'autoprotection, notamment face aux risques d'inondation.

#### La boîte à outils: son utilité

La boîte à outils repose sur le principe clé selon lequel la **résilience d'une communauté** – c'est à dire sa capacité d'adaptation et d'assimilation rapide de l'impact des événements critiques - s'accroît à mesure que la prise de conscience grandit, et représente une ressource précieuse que l'on construit d'abord grâce à l'information et à l'implication.

La boîte à outils propose et encourage la participation active des différentes composantes de la communauté scolaire comme moyen d'informer tous ses membres sur les conduites correctes à adopter en cas d'urgence, partageant avec eux les actions et les outils et en mobilisant leurs compétences. Il s'agit en outre d'une méthode innovante pour actualiser les plans d'urgence des écoles, en les dotant d'instruments de collaboration, qui permettent de les mettre en œuvre et d'en préserver l'efficacité dans le temps, et en les raccordant au Plan communal de protection civile et au système d'alerte régional, en ce qui concerne le risque d'inondation.

La logique de la participation active est par ailleurs à la base de la mise en œuvre efficace de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail (décret législatif 81/2008), et s'avère parfaitement conforme à la réglementation la plus récente en matière de gestion des risques et des urgences (décret ministériel du 7 août 2017, qui a modifié celui du 3 août 2015, vu le décret législatif 139/2006, le décret ministériel du 7 août 2012, le décret du Président de la république 151/2011 et le décret ministériel du 26 août 1992), qui met l'accent sur les critères de performance plutôt que sur les seuls critères de prescription. En effet, à champ d'application identique, la méthodologie de la performance (définition claire des objectifs et des modalités de leur réalisation ; qui fait quoi et avec quels outils, comment, quand et pourquoi), par rapport à celle de la prescription (le respect obligatoire de a, b, c, ainsi que la présence obligatoire des équipements x, y, z, etc.), s'avère plus innovante dans les faits, car elle permet de valoriser au mieux les ressources disponibles (tout d'abord les ressources humaines) pour définir des stratégies de prévention et de protection « sur mesure », en fonction des caractéristiques spécifiques du contexte en question.

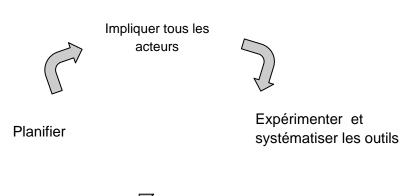


#### La boîte à outils : son fonctionnement

La boîte à outils est un ensemble d'instruments opérationnels dont le directeur d'école peut se servir pour informer, communiquer et impliquer efficacement la communauté scolaire dans la planification et la gestion des alertes et des urgences.

Grâce à cette boîte à outils, chaque directeur d'école pourra identifier et organiser de manière autonome des occasions d'implication et de mobilisation adaptées aux objectifs, aux contenus et aux besoins.

La boîte à outils est conçue pour appuyer un processus structuré en deux étapes : une **phase** de démarrage, au cours de laquelle le plan est rédigé ou mis à jour, insérant, le cas échéant, les contenus de la sécurité partagée dans le plan de formation de l'année scolaire et en identifiant les ressources consacrées à cet effet ; une **phase de maintien** ou de gestion ordinaire, au cours de laquelle les résultats obtenus lors de la première phase peuvent s'autorégénérer dans le temps grâce aux lieux et aux outils formalisés de la participation scolaire, qui permettront d'impliquer année après année les nouveaux entrants, le personnel mais surtout les élèves et leurs familles.



La boîte à outils se compose de quatre sections:

- Section 1: lignes directrices pour une participation inclusive et efficace
   On y trouve quelques indications générales utiles pour concevoir et gérer les plans d'urgence des écoles.
- 2. Section 2: comment organiser et guider le parcours participatif

  Cette section illustre comment organiser les activités de participation en 5 étapes à l'aide
  de quelques outils opérationnels, détaillés dans la section 4.
- 3. Section 3: actions d'information, de sensibilisation et de suivi



Cette section illustre comment organiser les activités d'information pour aider le parcours participatif dans la phase de démarrage et les outils de sensibilisation et de suivi qui peuvent être déployés dans la phase de maintien.

#### 4. Section 4: outils opérationnels

Pour chaque outil opérationnel figurant dans les sections précédentes, une fiche pratique indique qui doit l'utiliser, quand et comment, ainsi que les éléments auxquels il faut faire attention lors de son utilisation.



# SECTION 1: LIGNES DIRECTRICES POUR UNE PARTICIPATION INCLUSIVE ET EFFICACE

### Participer prend du temps

Un parcours participatif est une excellente occasion de créer des liens de confiance et d'activer des collaborations précieuses, mais il faut faire attention à sa faisabilité temporelle - car il s'agit d'un parcours articulé en plusieurs phases et activités -, en évitant les superpositions avec d'autres projets et initiatives et en se donnant le temps de surmonter la méfiance et les résistances.

Pour cette raison, il est conseillé de commencer à planifier le parcours dans les derniers mois de l'année scolaire afin qu'il soit opérationnel dès les premiers mois de l'année suivante. De cette façon il sera possible, le cas échéant, d'inclure le parcours dans le plan de formation de l'école, d'assurer la coordination avec les organes collégiaux de l'établissement et d'impliquer immédiatement les nouvelles familles.

#### Il ne suffit pas d'ouvrir la porte et de faire rentrer les gens.

Les planificateurs et les organisateurs d'un parcours participatif ne peuvent pas tenir l'adhésion de la communauté pour acquise, bien au contraire, ils doivent faire comprendre aux différents acteurs l'importance de leurs contributions, également en termes d'innovation. Il est notamment important :

- de donner les bonnes informations pour permettre aux non-spécialistes de comprendre de quoi on parle, de s'intéresser à la question et de participer de manière compétente et pertinente ;
- d'organiser des rencontres « proches » des différents membres de la communauté scolaire, en leur proposant les sujets de planification qui les concernent directement;
- de créer des « espaces » de participation où les différents acteurs peuvent jouer un rôle opérationnel, par exemple en concevant de manière concertée avec la communauté scolaire des actions de participation en matière de communication, de suivi, de prévention et d'intervention.



# Une participation accessible est la condition préalable à une planification

#### inclusive

Il est également important de planifier les aspects logistiques et méthodologiques du parcours participatif, afin d'assurer notamment l'implication des élèves handicapés - physiques, sensoriels et cognitifs - et de leurs familles, qui, en raison de leurs connaissances et compétences spécifiques concernant leur propre sécurité, sont indispensables à la planification minutieuse des actions de prévention, d'alerte et de secours.

#### Parler des risques est un exercice pour construire un langage commun

Le processus participatif est l'occasion de construire un vocabulaire commun, partagé et compréhensible sur les risques et leur gestion. Cela suppose d'impliquer directement les acteurs de la communication, mais aussi de repérer, à l'aide de médiateurs culturels, toute éventuelle différence de sens que des élèves et des familles d'origines culturelles et géographiques variées pourraient attribuer aux mots utilisés.

#### La sécurité à l'école enseigne la confiance

Le « système scolaire » représente, comme nous l'avons souligné, le réseau le plus efficace pour informer et impliquer un segment varié de la population et promouvoir une culture généralisée de sécurité et d'autoprotection dans une communauté. Grâce à sa capacité d'orientation et de mobilisation avant, pendant et après l'événement, il est fondamental de travailler pour que l'école soit reconnue comme un lieu sûr et qu'un climat de confiance et de soutien soit établi dans la relation avec les familles, ce qui est essentiel au moment de la gestion d'événements calamiteux.

## Impliquer les enfants à partir de leurs émotions

Traiter un sujet sensible tel que le risque d'inondation dans une approche participative peut faire ressortir des émotions fortes chez les enfants - fragilité, peur, anxiété, panique... - en particulier dans les écoles maternelles ou primaires. Il est important que le personnel scolaire soit attentif à reconnaître et à gérer l'émergence de ces émotions, en travaillant selon une approche systémique qui intègre également les familles.



# Un Plan en forme est un plan qui s'entraîne

L'organisation d'un parcours de participation pour mettre à jour et/ou innover le plan d'urgence de l'école peut représenter l'occasion de rapprocher l'ensemble de la communauté scolaire du thème de la sécurité, en impliquant activement tous ses membres dans un processus de responsabilisation et d'élaboration de propositions partagées. Le parcours peut donc être considéré comme une sorte d'«année zéro», qui doit cependant être suivie d'activités d'information, de sensibilisation et de surveillance pour maintenir au plus haut niveau l'attention et la sensibilisation de la communauté scolaire ainsi que l'efficacité du plan.

Il est donc important que l'école intègre dans son plan de formation des activités et des rencontres consacrées à la sécurité et à la prévention des risques, comme l'indique le récent Protocole d'entente entre le Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche et le Département de la protection civile en Italie.



#### **SECTION 2: COMMENT ORGANISER ET GUIDER LE PARCOURS PARTICIPATIF**

# Étape 1 - Lancer le parcours

La première étape consiste à créer un groupe de travail interne à l'établissement scolaire - **le groupe de coordination** (voir outils opérationnels) - chargé d'appuyer le directeur de l'école et les autres acteurs indiqués dans le Document d'évaluation des risques dans la conception et la gestion du parcours participatif. Le Groupe de coordination collabore avec les organismes et les associations au niveau local et supra-local et assure la coordination des consultants impliqués, le cas échéant.

En se fondant sur l'analyse du Document d'évaluation des risques, et notamment les risques d'inondation, le groupe de coordination identifie les principaux sujets à traiter dans le cadre du processus de participation et les objectifs à atteindre. La synthèse de cette **analyse approfondie** (voir outils opérationnels) doit être présentée aux différentes instances collégiales (Conseil intersections, inter-classes ou Conseil de classe selon le type d'école), avec lesquelles il est important de partager les objectifs du parcours et d'établir une information et une collaboration constantes tout au long de l'année scolaire. Quant au Conseil général d'établissement, le Directeur de l'école peut envisager de configurer le groupe de coordination comme une activité associée ou collatérale à ce dernier, selon qu'il existe ou non la volonté d'inclure le parcours participatif dans le Plan de formation.

En général, il est souhaitable que le parcours participatif soit présenté lors d'une **réunion de lancement** (voir outils opérationnels) au début de l'année scolaire, pour illustrer les domaines d'intervention, les objectifs, les modalités de participation et le calendrier des rencontres.

# **Étape 2 - Organiser la formation interne**

Comme étape préparatoire du parcours de participation et de débat, l'école doit assurer au personnel scolaire et aux élèves une formation et une sensibilisation aux enjeux de la protection civile. La conception et la mise en œuvre du **plan de formation** (voir outils opérationnels) doivent être confiées à des personnes hautement qualifiées. L'objectif de la formation est de fournir dans une perspective multidisciplinaire et par l'identification de procédures et de bonnes pratiques - des indications, des informations, des méthodologies et des outils procéduraux et opérationnels (notamment numériques : sites/portails interactifs, logiciels, etc.).



Il est conseillé d'impliquer l'administration dès cette étape, afin d'inclure la formation sur le Plan d'urgence de l'école dans le cadre plus large du Plan communal d'urgence, garantissant ainsi une coordination constante avec la municipalité.

# Étape 3 - Stimuler le débat

Le parcours participatif doit comporter des occasions de débat entre les différents membres de la communauté scolaire, pour identifier leurs points de vue et le rôle que chaque acteur peut jouer dans la gestion des urgences. Les **tables de discussion** (voir outils opérationnels) permettent notamment d'aborder les questions critiques éventuelles, de discuter des procédures, d'identifier des réponses collectives et de recueillir les engagements à inclure dans le plan, en faisant ressortir les connaissances et les compétences de chacun.

Les acteurs susceptibles d'apporter une contribution significative sont les suivants :

- les enseignants et le personnel administratif, technique et auxiliaire (ATA);
- les élèves et leurs familles ;
- les associations/coopératives fournissant des services complémentaires à l'enseignement (par exemple l'accueil pré et post-scolaire, le pédibus, etc.) et/ou les associations sportives utilisant les infrastructures scolaires (par exemple la salle de gym, la piscine, etc.);
- l'administration communale et la police municipale ;
- Les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers ;
- Les bénévoles de la protection civile.

# Étape 4 - Définir des outils de collaboration pour la gestion des risques

En recourant à l'outil de la table de discussion, nous voulons faire comprendre la nécessité d'une approche de « responsabilité partagée » dans la gestion des urgences, assortie de règles de conduite claires, dont la validité soit reconnue par l'ensemble de la communauté scolaire. Les membres de cette communauté peuvent donc être invités à prendre des engagements spécifiques, ainsi qu'à formuler des propositions pour améliorer et rendre plus efficace le Plan d'urgence de l'école. Il est conseillé de formaliser ces engagements dans des instruments et/ou protocoles spécifiques, favorisant la collaboration concrète entre l'école, les élèves et leurs familles, tels que la Convention école-famille (voir outils opérationnels), et le Protocole de communication en cas d'alerte et pendant l'événement (voir outils opérationnels).



# Étape 5 - Actualiser le Plan

Les résultats du parcours participatif doivent contribuer à actualiser le Plan d'urgence de l'école, un outil opérationnel rendu obligatoire par le décret ministériel 26/8/92 et contenu dans le document d'évaluation des risques.

L'objectif doit être de préparer un plan synthétique, planifiant le risque d'inondation avec la même attention portée aux autres risques, et en l'articulant dans les différents scénarios possibles identifiés; ce plan doit servir au Directeur de l'école pour préparer les ordres de service correspondant à chaque scénario pouvant se produire; il doit être compréhensible et accessible, notamment en matière de lignes directrices de conduite et de gestion de l'événement d'inondation, et pourra s'accompagner des outils de collaboration mentionnés à l'étape précédente, joints en annexe.

Le plan doit également inclure des spécifications relatives aux équipements et matériels nécessaires à l'école pour faire face à l'événement : des tables de discussion pourrait ressortir, par exemple, le besoin de s'équiper de dispositifs de communication radio en cas de défaillance d'autres moyens, d'un générateur de secours, de torches et de réfrigérateurs ; ou, pour les écoles ne disposant pas d'une cantine, la nécessité de prévoir un stock de denrées alimentaires sèches et d'eau.

Un pas supplémentaire est la coordination avec d'autres établissements scolaires du territoire, qui, bien qu'appartenant à des communes différentes, sont confrontés à des problèmes similaires ou peuvent représenter une ressource en cas d'urgence.



#### **SECTION 3: OUTILS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE SUIVI**

Le parcours participatif au sein de l'école nécessite d'outils de communication efficaces, facilitant l'implication des différents acteurs et leur sensibilisation. Une fois que les contenus et les objectifs du parcours ont été définis, les supports d'information doivent indiquer les étapes, les objectifs et le calendrier, et préciser les contacts pour demander des renseignements.

Une fois le Plan d'urgence mis à jour, il est important qu'il soit diffusé au sein de la communauté scolaire par le biais de supports d'information tels que des dépliants et des vidéos (voir outils opérationnels) ainsi que par la présence d'affiches, de posters et de signalisations à l'intérieur du bâtiment scolaire, pour rappeler visuellement les procédures à adopter en cas d'urgence (voir outils opérationnels).

Si des accords de collaboration (par exemple une Convention école-famille) ou des protocoles (par exemple des protocoles de communication) sont établis, leurs contenus et objectifs doivent être partagés au début de l'année scolaire et les nouvelles familles doivent également être invitées à les signer.

En vue de favoriser une « culture généralisée » de la protection civile au sein de la communauté scolaire, il faut également que des activités de formation soient menées au début de chaque année scolaire et qu'elles soient organisées en fonction des nécessités, c'est-à-dire la mise à jour des personnes déjà formées et la sensibilisation des nouveaux membres du personnel et/ou des élèves nouvellement arrivés.

Des outils tels que les **exercices d'évacuation** (voir outils opérationnels) sont nécessaires pour vérifier et mettre à jour les plans d'urgence, y compris ceux concernant les risques d'inondation, en testant périodiquement l'efficacité des différents modèles organisationnels adoptés. Selon la réglementation (D.L.577/82), les exercices d'évacuation doivent « être effectués au moins deux fois au cours de l'année scolaire » et la « fonctionnalité du plan doit être vérifiée afin d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires pour que le plan corresponde au contexte spécifique auquel il s'applique ».

Les résultats des activités de mise à jour du plan, les nouveaux protocoles et accords de collaboration ou autres mesures peuvent faire l'objet de dépliants synthétiques d'information qui seront distribués au début de l'année scolaire.



#### **MODÉLISATION DU PARCOURS**

#### STEP DEL PERCORSO PARTECIPATIVO

#### Avviare il percorso

Si costituisce un gruppo di coordinamento che, tramite un'analisi del Documento di Valutazione dei Rischi, del Piano di emergenza scolastico e degli scenari di rischio del territorio, individui i temi principali oggetto del percorso di partecipazione e gli obiettivi che si intendono raggiungere.

# 2 Organizzare la formazione interna

L'istituto scolastico organizza attività di formazione e sensibilizzazione sui temi della protezione civile per il personale scolastico e gli alunni.

#### Stimolare il confronto

I gruppo di coordinamento organizza un confronto tra i diversi membri della comunità scolastica per rilevare i punti di vista e il ruolo che ciascun attore ha e/o può avere nella gestione dell'emergenza.

# Definire nuovi strumenti collaborativi per la gestione del rischio

Gli impegni e le proposte emersi dai tavoli di discussione devono essere raccolti in strumenti e/o protocolli ad hoc che supportino la fattiva collaborazione tra scuola, studenti e famiglie.

# Aggiornare il Piano

I risultati del percorso partecipativo devono contribuire all'aggiornamento del Piano di Emergenza Scolastico, un documento declinato sui possibili scenari individuati utile al Dirigente per predisporre un ordine di servizio per ogni situazione verificabile.

#### INFORMAZIONE, SENSIBILIZZAZIONE E MONITORAGGIO

Il percorso di partecipativo deve produrre supporto di comunicazione efficaci che facilitino, anno dopo anno, il coinvolgimento dei diversi attori della comunità scolastica e la loro sensibilizzazione rispetto al tema. La formazione deve essere un'attività da svolgere regolarmente ad inizio di ogni anno scolastico per diffondere una cultura della sicurezza interna alla scuola. Strumenti come le esercitazioni periodiche sono necessari per verificare e aggiornare quanto previsto dalla pianificazione, verificando la validità dei diversi modelli organizzativi adottati.

#### **STRUMENTI**

Gruppo di coordinamento Istruttoria Incontro di apertura

Piano formativo per i docenti e per gli alunni

Tavoli di discussione

Patto scuola-famiglia Protocollo di comunicazione per l'allerta e per l'evento

> Materiale informativo, Esercitazioni



#### **SECTION 4: OUTILS OPÉRATIONNELS**

#### Étape 1: lancer le parcours

#### Groupe de coordination



Le Directeur de l'école



Lorsqu'il décide de proposer un parcours participatif, pour en partager les objectifs et les modalités dès le début.



Le directeur de l'école crée un groupe de coordination composé des acteurs indiqués dans le Document d'évaluation des risques - le Responsable du Service de Prévention et de Protection RSPP, le Médecin compétent, le représentant des travailleurs pour la sécurité RLS, le personnel en charge des mesures d'urgence et quelques représentants de la communauté scolaire. Le groupe de coordination joue un rôle fondamental dans la promotion et la conception du parcours participatif, il doit travailler de manière opérationnelle, en interaction avec les organisations et les organismes locaux et supra-locaux (Commune, Région, Préfectures, Sapeurs-Pompiers, organismes du Tiers Secteur, etc.) et assurer, le cas échéant, la coordination des consultants engagés par l'école.



Il est important que le groupe de coordination compte parmi ses membres des représentants des différentes composantes de la communauté scolaire (par exemple des représentants des parents, des élèves et du personnel administratif, technique et auxiliaire)



#### Analyse approfondie



Le groupe de coordination avec l'appui de consultants techniques, le cas échéant.



A effectuer avant de lancer le parcours participatif, pour définir des objectifs spécifiques.



L'analyse doit porter sur le document d'évaluation des risques, s'il inclut ou non tous les scénarios de risque. Une attention particulière doit être accordée au risque d'inondation, même lorsque l'école n'est impliquée qu'indirectement, et au Plan d'urgence de l'école (s'il est actualisé, s'il est connu ou non de la communauté scolaire, s'il est testé), ainsi qu'aux caractéristiques socio-démographiques, aux habitudes et aux besoins de la communauté scolaire, aux ressources disponibles (les groupes de bénévoles, les moyens de transport, l'expérience des enseignants et du personnel administratif, technique et auxiliaire).



Le groupe de coordination chargé de cette analyse doit être articulé et comprendre des représentants des enseignants, du personnel administratif, de la communauté scolaire ainsi que le personnel technique en charge de la sécurité du bâtiment scolaire.

Livrable : Synthèse des contenus et des objectifs



#### Réunion de lancement



Le Groupe de coordination.



A réaliser au début du parcours participatif afin d'en présenter les objectifs, le calendrier et les modalités de déroulement. C'est un outil efficace pour informer de manière généralisée toutes les composantes de la communauté scolaire.



Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la communauté scolaire, communiquez bien le rendez-vous, aménagez le lieu de manière accueillante. Préparez un support de communication (slide) simple et compréhensible aussi aux non-techniciens. Faites bien comprendre que c'est le début d'un parcours de participation mobilisant la communauté scolaire à différentes étapes, expliquez chaque étape et ses objectifs. Rédigez la liste des personnes présentes.



Communiquez la réunion suffisamment à l'avance et sensibilisez les représentants des classes et du personnel.



# Étape 2: organiser la formation interne

#### Formation des enseignants



Les techniciens chargés de la rédaction du Plan d'urgence de l'école et le groupe de coordination, appuyés par les organismes supra-locaux compétents et des organismes de recherche.



Avant la conception et l'organisation du parcours participatif, afin de se doter d'outils harmonisés et adaptés pour gérer l'ensemble du processus décisionnel.



Le plan de formation devrait inclure l'examen des sujets suivants : cadres réglementaire, politique et institutionnel de référence ; caractéristiques structurelles et emplacement du bâtiment scolaire ; système d'alerte régional : réseau de centres fonctionnels, codes d'alerte et phases opérationnelles ; planification communale de la protection civile (étapes et objectifs) ; participation et résilience : modalités et objectifs de la participation active de la communauté.

La formation peut également fournir aux enseignants les outils nécessaires pour transmettre à leurs élèves les connaissances acquises. Plus particulièrement, il existe des campagnes spécifiques sur le risque d'inondation, déployées au niveau national (par exemple, la campagne « *lo non rischio – Alluvione* » - Je ne risque pas – Inondation, du Département de la Protection), au niveau régional (par exemple, le parcours pédagogique sur le risque d'inondation « *Imparo sicuro* » - Apprendre en toute sécurité, de la Région Ligurie) et au niveau communal; ces campagnes offrent des supports approfondis pouvant être utilisés par les enseignants pour sensibiliser les élèves et leurs familles. Il est donc suggéré de se renseigner auprès des bureaux de la Protection civile de la commune et de la région sur les initiatives en cours afin de trouver des supports et des outils dédiés.



Il est important que la formation soit bien adaptée aux caractéristiques du contexte dans lequel elle est réalisée, de préférence en mode interactif, permettant au groupe de coordination d'exprimer ses besoins spécifiques de formation afin de bénéficier d'un soutien ciblé, donc plus efficace. Il est important de prévoir la



présence d'un représentant de l'Administration publique pour illustrer le Plan communal.

#### Formation interactive sur les risques destinée aux élèves



Les enseignants appuyés par le personnel technique.



Avant le parcours participatif, pour recueillir les propositions et les suggestions et après le parcours participatif pour en transmettre les résultats.



Imaginez une formation impliguant directement les jeunes dans des ateliers de restitution des contenus appris. Par exemple, la réalisation d'affiches de signalisation des voies de sortie et des règles de conduite à adopter en cas d'urgence, qui seront accrochées dans le bâtiment scolaire; ou la rédaction d'un petit guide pour les futurs élèves de l'école, accompagné de parcours d'apprentissage entre pairs. Les activités de formation aux risques d'inondation peuvent se prévaloir des supports dédiés conçus pour les campagnes institutionnelles de sensibilisation des écoles (voir la fiche concernant la formation des enseignants); elles peuvent être complétées dans le cadre du Plan de formation de l'école par des parcours pédagogiques supplémentaires (y compris des parcours pratiques) afin d'améliorer la perception du risque. Certains parcours psychopédagogiques, tels que ceux décrits dans la Boîte à outils pour une école résiliente (Toolkit per una Scuola Resiliente) de CESVI Onlus, peuvent sensibiliser aux risques d'inondation et en même temps aider les enfants à prendre conscience de leurs ressources personnelles pour y faire face.



Il est important d'envisager la possibilité d'une médiation interculturelle destinée aux élèves étrangers. L'expérimentation a montré en effet que la formation dispensée aux enfants issus de l'immigration dans leur langue maternelle, donne



de meilleurs résultats en termes de compréhension et de sensibilisation aux facteurs de risque. En outre, il est important de réfléchir à la manière d'impliquer activement les enfants handicapés et de les intégrer au processus de formation, en imaginant des activités en collaboration avec les autres élèves et les enseignants en soutien scolaire.

# Étape 3: stimuler le débat

#### Tables de discussion



Le groupe de coordination appuyé de facilitateurs, le cas échéant.



Dans la phase de recensement des propositions et des positions, les tables de discussion serviront à faire discuter ensemble les citoyens, le personnel des bureaux municipaux et les bénévoles, ce qui permettra de dresser un tableau riche et complet d'informations utiles pour la rédaction du Plan d'urgence. Les débats en matière de ressources disponibles, la collecte des propositions et la prise d'engagements pouvant être inclus dans le plan revêtent une importance fondamentale.



Informez les participants en distribuant à l'avance un petit guide d'information. La discussion peut être menée à l'aide de supports de présentation permettant de mettre en évidence la conduite de chaque acteur de la communauté scolaire à trois moments d'une inondation : alerte, urgence et post-événement. De cette façon, il est possible de visualiser les tâches de chaque intervenant et d'identifier pour chaque participant sa perception du risque, l'écart entre les règles de conduite requises par la loi et celles réellement adoptées, son degré de conscience de la vulnérabilité du territoire et sa connaissance du Plan d'urgence de l'école. Ces échanges sont également nécessaires pour sensibiliser aux spécificités de la gestion des urgences dans un contexte scolaire donné, pour renforcer la prise de conscience des règles de conduite à adopter, réfléchir aux ressources pouvant être activées dans le



périmètre de la commune et, vice-versa, penser aux équipements dont le bâtiment est dépourvu mais qui sont nécessaires à la gestion des urgences (par ex. des torches, un générateur, des dispositifs de communication radio etc.). Autre élément qui ressort souvent des débats concerne la gestion des communications entre l'école, la municipalité et les familles en cas d'alerte. Il est important de définir une chaîne de communication attribuant des rôles spécifiques aux différents acteurs et identifiant les processus jugés les plus appropriés pour transmettre des informations claires et actualisées.



Choisissez le lieu de manière à ce qu'il soit accessible à tous et aménagez un espace de travail suffisant, de sorte que les tables, s'il y en a plusieurs, ne se dérangent pas les unes les autres. Le cas échéant, formez plusieurs groupes afin que le nombre de participants autour d'une table ne dépasse pas 16/18 personnes.

Livrable : Rapport de synthèse thématisant les indications issues



# Étape 4: définir de nouveaux outils de collaboration pour la gestion des risques

#### Convention école-famille



L'école, en la personne du directeur de l'école, et les familles.



Au bout du parcours participatif pour formaliser les propositions de collaboration entre l'école et les familles, issues des tables de discussion.



La Convention doit inclure des règles de conduite, des tâches et des responsabilités clairs aux différentes phases d'une inondation (alerte, événement, post-événement), et notamment en matière de prise en charge des enfants. En cas d'alerte, la Convention doit énoncer des dispositions claires permettant aux familles de récupérer leurs enfants, y compris des procédures d'autorisation de tiers, considérées par l'école comme suffisamment sûres en termes de responsabilité. A cette fin, un numéro de téléphone portable dédié pourrait être créé, à activer uniquement en cas d'urgence, auquel les parents souhaitant autoriser un tiers sont invités à laisser leur message contenant les informations indiquées dans la Convention école-famille (détails de leur pièce d'identité, nom et prénom de la personne autorisée, etc.)



Il est nécessaire que le contenu de la Convention soit disséminé et connu de toutes les familles de l'école et que, pendant l'année scolaire, des campagnes de sensibilisation soient organisées pour informer et mettre à jour les familles et faire passer le message que l'école est un lieu sûr.

Livrable : Convention école-famille



#### Protocole de communication en cas d'alerte et en cours d'événement



Le groupe de coordination avec la collaboration des enseignants, du personnel administratif, des élèves et de leurs familles.



À la fin du parcours participatif dans le but d'établir une chaîne de communication assurant la transmission correcte des informations aux membres de la communauté scolaire avant, pendant et après les inondations.



Définissez un protocole de communication pour les différentes phases (alerte, événement, post-événement) où seront illustrés clairement les responsabilités et les rôles de chaque membre de la communauté, à commencer par le Directeur de l'école. Établissez des canaux de communication officiels (par exemple le site web de l'école, la liste de diffusion des familles et des enseignants) et des circuits de diffusion plus étendus en cas d'urgence pour transmettre les informations sur les règles de conduite à adopter. Assurez également une liaison avec l'administration municipale pour définir un protocole de communication entre le cabinet du Maire et le Directeur de l'école.



Le protocole ne saurait négliger la formation en matière de gestion des situations d'urgence, afin de clarifier les responsabilités (y compris les responsabilités juridiques) incombant à l'école envers les élèves. Notez également dans le protocole, le cas échéant, les propositions issues des tables de discussion visant à faciliter la communication des informations ou des autorisations de tiers à récupérer les enfants en cas d'urgence (par exemple les messages vocaux).

Livrable : Protocole de communication en cas d'alerte et en cours d'événement



#### Information, sensibilisation et suivi

#### Exercice d'évacuation



Le groupe de coordination appuyé par le personnel technique et les bénévoles de la protection civile.



A la fin du parcours participatif et après la mise à jour du Plan pour tester les nouvelles solutions adoptées dans la gestion des risques d'inondation. L'exercice d'évacuation doit être répété au moins deux fois au cours de l'année scolaire (D.L.577/82) pour permettre à la communauté scolaire de participer et de se préparer à ce qui se passera en cas d'urgence.



Organisez l'exercice d'évacuation en impliquant activement les instances collégiales de l'école afin d'accroître la prise de conscience du personnel scolaire et des enfants. Décidez de la date et informez les enseignants et les élèves ; définissez les phases, les heures et les événements qui « se produiront ». Organisez des séances finales de restitution pour recueillir les indications des participants et apporter, le cas échéant, des modifications ultérieures au Plan. Impliquez également les familles.



Mettez réellement en pratique les actions, en utilisant des moyens et des équipes de bénévoles, pour vérifier les temps de réponse et la faisabilité.

Livrable : évaluation de l'exercice d'évacuation et mise à jour éventuelle du Plan d'urgence de l'école



#### Supports d'information



La rédaction des différents outils doit être coordonnée par le groupe de coordination appuyé par les techniciens. En fonction des supports, les enseignants, les élèves et le personnel de l'école pourront être impliqués.



À la fin du processus de révision du plan, il est utile de rédiger et de diffuser un document exposant les résultats du parcours; il faut également compléter la signalisation du bâtiment et envisager d'autres outils de communication adaptés pour atteindre les différentes cibles de la communauté.



Document de synthèse : le document doit être simple, court et rendre compte des points saillants du Plan de la manière la plus opérationnelle possible. Il ne doit pas être conçu comme un instrument d'étude ou bureaucratique, mais comme un outil d'information et opérationnel, contribuant à sensibiliser et à accroître la capacité d'autoprotection de la communauté scolaire. Le document peut contenir un test final avec des questions pour les élèves et leurs familles.

Affiches et signalisations : elles doivent être claires, facilement identifiables et placées dans l'ensemble du bâtiment. Leur préparation peut être effectuée dans les classes sous forme d'ateliers, afin de permettre aux élèves de se familiariser à la matière et de participer activement.

Supports vidéo : la vidéo peut être un outil supplémentaire permettant de diffuser les résultats du parcours.



Évitez autant que possible d'utiliser des termes techniques et, lorsqu'ils sont employés, préparez un lexique pour « traduire » ces mots aux non-experts.

Livrables : dépliants, vidéos, affiches et signalisations